

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

RÈGLEMENT NUMÉRO 533

**RÈGLEMENT NUMÉRO 533 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 495 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **3 FÉVRIER 2025**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 533 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 495 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du RÈGLEMENT 533 au bureau municipal,
aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à KINNEAR'S MILLS ce **4 FÉVRIER 2025**.



Alexandra Gosselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Alexandra Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le *Règlement 533* à l'intérieur du bureau municipal situé au 120, rue des Églises ainsi que sur le site web de la municipalité de Kinnear's Mills, le **4 FÉVRIER 2025**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **4 FÉVRIER 2025**.



Alexandra Gosselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière